

**Réaffectation de la maison du peintre Antoine Wiertz,  
Située au 62 de la rue Vautier à 1050 Ixelles  
Note explicative à la demande de certificat d'urbanisme**

La présente demande de certificat d'urbanisme concerne uniquement la maison du peintre Antoine Wiertz, mais tente autant que possible de s'inscrire à la fois dans l'esprit d'un lieu exceptionnel et celui de notre temps, où les enjeux autour de la culture et du patrimoine sont en tension, et cela sur tout le territoire européen. Le site du Musée Wiertz est un ensemble remarquable dont chaque partie doit concourir à la mise en valeur du tableau en 3 dimensions conçu par un artiste emblématique de l'État belge en train de se constituer.

La maison de l'artiste n'est plus occupée depuis 20 ans, si ce n'est pour y stocker du matériel. Conçue pour du logement, après le peintre Wiertz, elle fut habitée jusqu'au début des années 1980 par les conservateurs du Musée, dont Henri Conscience qui, au XIXe siècle, y vécut 15 ans, de 1868 jusqu'à son décès en 1883.

Le certificat d'urbanisme a donc pour objectif la réaffectation d'un immeuble remarquable inoccupé et sous l'influence d'un encombrant voisin. Il a pour objectif de participer à la fois à la conservation du site mais aussi au développement d'activités en cohérence avec la nature d'un lieu ouvert gratuitement au public et dédié à la culture ainsi qu'à la transmission du patrimoine. La présente demande redéfinit les affectations, tout en organisant l'accessibilité du Musée aux personnes à mobilité réduite. En prenant appui sur l'Année du Patrimoine culturel européen, il s'agit d'accompagner l'épanouissement du Musée Wiertz en direction d'activités orientées vers l'élaboration d'une citoyenneté culturelle européenne.

On y retrouvera les fonctions suivantes :

- Cave : locaux techniques et réaffectation de la cuisine cave dans sa fonction d'origine
- au rez-de-chaussée : locaux accessibles au public, dont un accueil, une salle polyvalente Hendrik Conscience et des sanitaires accessibles PMR
- du premier au 3ème : des ateliers, des salles de réunions, des locaux pour y accueillir les activités des animateurs de la 'Maison des citoyens'. Des sanitaires seront également prévus.

La typologie et la structure originelles des locaux sont maintenues dans le respect des règles de conservation du patrimoine historique et culturel. Seuls les sanitaires (au rez-de-chaussée et au 1er étage) requièrent un nouveau cloisonnement. Pour répondre au mieux aux exigences de confort et d'utilisation, ils sont aménagés et localisés à l'arrière et à droite de l'escalier dans les zones qui ont toujours été dédiées à des fonctions de service.

L'accès du Musée aux personnes à mobilité n'est pas assuré actuellement. Parmi les 3 solutions envisagées dans le cadre de la présente demande, nous avons choisi de présenter l'installation d'un système d'élévation peu coûteux implanté sur le côté droit de l'embranchement à l'entrée du site, nécessitant le démontage de 4 blocs latéraux en pierre bleue.

Nous avons prévu que les aménagements proposés permettent, le cas échéant, le retour à la fonction de logement d'origine, par exemple pour y accueillir des chercheurs ou des artistes en résidence.